



Probleme sur salaire avec employeur

Par **letila**, le **08/02/2009** à **18:21**

bonsoir
je suis caissière, vendeuse, mon patron viens de m'informer de quand il y aura des erreurs de caisse le soir, il déduira le ou les montants cumulés sur mon salaire en fin de mois, (c'est aussi valable pour ma collègue). nous travaillons avec ce patron depuis 1 an et demi car il a racheté l'entreprise suite au départ de mes anciens patrons, j'ai donc toujours le premier contrat qui date de 11 ans et demi, qui ne dit pas ce genre de chose.
A-t-il le droit de le faire?
merci de votre réponse

Par **julius**, le **08/02/2009** à **22:18**

Bonsoir,
Toutes sanctions pécuniaires sont illégales:
"Article L1331-2 - Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
Toute disposition ou stipulation contraire est réputée non écrite."

Par **letila**, le **09/02/2009** à **16:59**

bonsoir
je vous remercie pour votre réponse